



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 6842

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la place qui devrait être accordée à la prévention sanitaire dans le cadre de la réforme des programmes du secondaire qu'elle envisage. La maîtrise des dépenses de santé suppose une responsabilisation des citoyens. Ainsi, il lui semble en effet souhaitable que soient intégrés tout au long de la scolarité, au même titre que d'autres matières fondamentales, des programmes pédagogiques visant à développer des connaissances générales et particulières sur l'homme et sa santé. Il lui demande de lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Traditionnellement les questions liées à la prévention sanitaire et à l'éducation à la santé sont étudiées au niveau de la scolarité obligatoire dans le cadre de l'enseignement de sciences de la vie et de la terre (nouvelle appellation scolaire de la biologie-géologie). Comme l'indique l'introduction du nouveau programme de sixième, appliqué depuis la rentrée de septembre 1996, « on attend aussi de l'élève sortant du collège qu'il puisse choisir les comportements, les attitudes d'hygiène et de prévention en accord avec les connaissances acquises ; utiliser la compréhension des principes simples de transmission du patrimoine héréditaire et de la place de l'homme dans la nature, pour fonder un comportement social ouvert et responsable (respect de la vie, des hommes et des femmes dans leurs diversité...) » (arrêté du 22 novembre 1995). Ces objectifs généraux sont particulièrement développés dans le programme du cycle central (classes de cinquième et quatrième) en inscrivant l'enseignement dans la double perspective d'une éducation à la santé et à l'environnement. Plusieurs développements sont prévus dans le programme : « des habitudes de vie saine contribuent au bon fonctionnement de l'appareil locomoteur et du système nerveux » ; « des substances nocives, plus ou moins abondantes dans l'environnement, perturbent le fonctionnement de l'appareil respiratoire » ; « le bon fonctionnement du système cardio-vasculaire est favorisé par l'activité physique ; une alimentation trop riche, le stress... sont à l'origine de maladies cardio-vasculaires » (arrêté du 10 janvier 1997, JO du 21 janvier 1997). Le projet de programme de troisième, en discussion actuellement, centre l'enseignement sur « l'Homme à la fois dans son fonctionnement comme organisme et dans divers aspects de ses interactions avec son milieu et son environnement ». En particulier, la partie C a pour nom : « Préservation de l'identité biologique et protection de l'organisme », et la partie E, « Responsabilité humaine : santé et environnement ». Les apports des sciences de la Vie et de la Terre sont complétés par une réflexion globale inscrite dans le programme d'éducation civique du cycle central, dans les termes suivants : « la responsabilité de chacun est abordée en relation avec l'éducation à la santé et les problèmes de santé publique » (arrêté du 10 janvier 1997, JO du 21 janvier 1997). Sont visés plus particulièrement le tabagisme, la drogue et l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6842

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4140

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 898